



Communiqué de presse.

Notre-Dame-des-Landes : la biodiversité bientôt massacrée ?

Le collectif des Naturalistes en lutte (<http://naturalistesenlutte.overblog.com/>) dépose jeudi 7 novembre sa contribution à la consultation publique du dossier de demande de dérogation « espèces protégées » concernant le programme d'ouvrages aéroportuaires à Notre-Dame-des-Landes.

Dans sa contribution, le collectif rappelle que le dossier ne devrait pas être accepté pour trois raisons :

- les promoteurs ne poursuivent pas de raison impérative d'intérêt public majeur ;
- l'analyse d'autres solutions plus favorables à la biodiversité est fantaisiste ;
- en rien le projet de compensation ne permettra de compenser la perte de biodiversité.

Il faut rappeler que les commissions spécialisées dans la protection de la nature ont été très critiques sur cette demande de dérogation (notamment le Conseil national de protection de la nature, à trois reprises, le collège des experts scientifiques, le Conseil scientifique régional de protection de la nature, et le Conservatoire botanique national de Brest).

Le collectif a étudié aussi bien l'état initial que le projet de compensation, notamment en les confrontant à ses propres inventaires réalisés depuis janvier 2013 sur la ZAD, ou encore aux préconisations du collège des experts scientifiques et du Conseil national de protection de la nature. Le résultat est affligeant, et le collectif constate les insuffisances notoires du dossier, en les développant par groupes d'espèces. En synthèse :

- L'état initial est lacunaire dans la recherche des espèces protégées, qu'il s'agisse de caractériser leur présence, certaines espèces protégées effectivement présentes n'ayant pas été relevées (Sibthorpie d'Europe, Hibou des marais...), ou de colonies / gîtes / stations (exemple de l'oubli de plusieurs stations de Fluteau nageant), ou leurs effectifs (sous-estimation de plusieurs effectifs de populations sources, telles que le Lézard des murailles ou le Campagnol amphibie), notamment des densités de population et d'évaluation des territoires utilisés. D'une manière générale, nombre de prospections ont été réalisées soit sur des durées insuffisantes, soit à une période inadéquate. L'état initial élude également des questions sérieuses relatives aux zones de chasse des Chiroptères et à la bonne prise en

compte des migrations de ceux-ci tout comme des Oiseaux, au passage de la Loure d'Europe, à la mobilité des populations d'Amphibiens. L'état initial comprend des imprécisions inacceptables (par exemple des fourchettes de variation d'un facteur de 1 à 10 de la quantité estimée d'individus d'Amphibiens). L'étude de l'état initial des populations piscicoles s'est faite lors d'une période d'étiage sévère et précoce.

- La situation charnière de Notre-Dame-des-Landes entre deux bassins versants n'est pas appréhendée correctement (lien milieu hydrographique et population d'espèces protégées).
- La mise en perspective des populations impactées par rapport à leur rôle à l'échelle départementale ou régionale est quasiment inexistante.
- La qualification de la valeur écologique des espaces détruits manque de finesse (échelle avec peu de niveaux de valeurs), et, en lien avec les insuffisances de l'état initial, est sous-estimée.

Il n'y a d'ailleurs pas de justification scientifique des choix des coefficients de valeur biologique. D'autant que ces coefficients sont centrés sur la valeur des espaces impactés et non sur les populations. Plus grave encore, ils sont basés seulement sur 3 groupes : les Oiseaux, les Amphibiens et les Reptiles. Cette approche est évidemment trop simpliste et réductrice de la valeur biopatrimoniale du site.

- Le programme de mesures compensatoires est inadapté. La sous-estimation manifeste des enjeux écologiques conduit à proposer des compensations d'emblée insuffisantes. En outre, les terrains d'accueil des futures compensations sont mal déterminés, et insuffisamment qualifiés. Il y a également des conflits d'usage (des mesures compensatoires prévues sont préexistantes à d'autres titres).

La création de mares n'est pas suffisante si on n'y assure pas une aussi bonne qualité des eaux qu'actuellement ou s'il manque certaines caractéristiques (profondeur pour éviter les prédateurs...).

- La pérennité des mesures compensatoires reste toujours en suspens, en particulier eu égard à la contractualisation de celles-ci.

Le collectif des Naturalistes en lutte constate donc qu'en cas de réalisation des ouvrages aéroportuaires, les mesures de compensation prévues ne permettront pas de retrouver la qualité écologique de la ZAD, et conduiront bien à un massacre de la biodiversité.

Le collectif pense que la meilleure manière de protéger la biodiversité de ce milieu bocager humide unique est de ne pas y construire d'aéroport.

Le Collectif des Naturalistes en lutte. Le 7 novembre 2013.

Contact : François de Beaulieu, 06 16 20 30 93